

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 35

Artikel: La logopédiste

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pénurie des enseignants

(Suite de la page 1)

distance, le système d'enseignement mutuel du Père Girard, à Fribourg ? Le Père Girard qui, lui aussi, avait eu à se débrouiller avec des effectifs écrasants.

Et notre dame-expert, venue de Formose, nous adjurait de ne pas nous borner à donner des conseils pour des gens médiocres, mais à stimuler plutôt l'ingéniosité des maîtres aux prises avec des situations difficiles.

Remèdes efficaces

S'il est vrai qu'actuellement de nombreux pays ne peuvent recruter le nombre d'enseignants qualifiés dont ils ont besoin, s'il est vrai qu'on est obligé d'engager du personnel non qualifié, au moins faudrait-il que les autorités responsables organisent des **cours de formation accélérée** et des **cours de perfectionnement** pour ces instituteurs et institutrices sans diplôme. Ils suivraient ces cours parallèlement à l'enseignement qu'il donnent aux enfants.

Il faudrait aussi supprimer les obstacles qui empêchent les maîtres ou maîtresses expérimentés d'utiliser leurs capacités.

Par exemple, il est incroyable de penser qu'il y a encore des pays, des régions où une institutrice doit abandonner son poste lorsqu'elle se marie. On devrait être trop heureux de la garder et de lui faciliter les choses lors d'une naissance. Les experts, à l'unanimité, demandent que les **conges de maternité payés** soient de règle générale. Si la mère doit s'absenter plus longtemps, si elle juge nécessaire de se consacrer à ses très petits enfants, il faut qu'elle ait la garantie de pouvoir être réintégrée plus tard dans son poste quand elle le pourra ; et, si elle a continué de payer des cotisations, de conserver ses droits à la retraite.

Dans les pays beaucoup plus vastes que la Suisse, il y a une grande différence de condition d'existence entre les régions où un enseignant peut être envoyé, au début de sa carrière notamment. Il peut se trouver exposé à des climats rudes ou pénibles, être loin de tout le confort, de toutes les commodités de la vie moderne. Il n'en faut pas plus pour écarter de la profession nombre de jeunes gens. Les inconvénients doivent alors être compensés par des salaires plus élevés ; ainsi, dans certaines régions de l'URSS, on touche parfois un salaire double, où même presque triple. Et, ont spécifié les experts, il ne faut pas considérer ce « plus à gagner » comme de simples indemnités : il faut tenir compte de ces gains dans le calcul de la pension de retraite. Il faut, en outre, que ces séjours en territoires ingrats donnent droit à des avances plus rapides.

Enfin, un des remèdes qui permettrait de recruter un plus nombreux personnel serait l'emploi à temps partiel. Il y a quarante ans que dure une joute oratoire entre les partisans et les adversaires du travail à temps par-

tiel. Pour ce qui est du travail industriel, les employeurs ont avancé que cela désorganiserait la production et lui nuirait. C'est probable, tant qu'on vit avec le système des horaires complets. Une réforme serait souhaitable. De leur côté les caisses d'assurances regimbent à accepter les complications imposées par le travail à temps partiel. Mais quoi ? Lorsqu'on est contraint de l'accepter, il faut bien s'y faire. Récemment, réunies à Marseille, les femmes chefs d'entreprises n'ont-elles pas dû discuter sérieusement la question ?

D'autres objections émanaient des organisations féminines qui clamaient que c'était déprécier les travailleuses que de leur permettre d'accepter des horaires réduits : « On croira que les femmes ne sont pas capables d'endosser des horaires à plein temps, elles n'obtiendront plus jamais des postes complets... »

Sachez-le, les partisans du travail à temps partiel ne croient pas que ce soit un problème féminin. Le temps partiel doit être accordé, lorsqu'on le demande, à des hommes aussi bien qu'à des femmes. Pourquoi n'auraient-ils pas, eux aussi, de bonnes raisons de travailler à mi-temps ? de partager leurs activités entre deux domaines ?

Cette possibilité pourrait attirer à l'enseignement plus d'un professeur, d'un instituteur qui, d'autre part, fait des recherches, par exemple, et qui répugne à s'enchaîner pour toute la journée scolaire. Cette possibilité permettrait encore à un retraité ou à une retraitée de donner quelques heures de leçons précieuses, tandis que leurs forces ne leur permettent plus d'assumer une charge complète. Il y a là des ressources que des préjugés ou de vieilles habitudes empêchent d'exploiter.

Ces divers remèdes pourraient pallier, dans l'immédiat, la pénurie la plus aiguë, mais afin de préparer un bon recrutement pour l'avenir, il faut améliorer les conditions matérielles et les mesures de sécurité sociale qui rendraient la profession scolaire enviable. Ceci est une autre histoire qu'on vous contera peut-être un jour.

A. W.-G.

S'abonner à
FEMMES SUISSES
est une bonne affaire !

Fr. 7.— par an. Chèques postaux I. 117 91

Comment un enfant meurt de faim

(Suite de la page 1)

épuisante, ne le reposait pas. Il me suffisait d'approcher, craignant de le trouver mort, pour qu'il se réveillât, en proie à des souffrances qui n'en finissaient plus. Pour un peu j'aurais préféré que mes craintes se trouvaient confirmées.

Un jour, dans le coin qu'il occupait à l'intérieur de la hutte. Kuti commença de se plaindre. L'ayant transporté dehors, j'essayai de le tranquilliser. En vain. Ira lui avait donné un peu à manger. Il avait retrouvé le goût de la nourriture et mes paroles ne le consolait pas. Je le portai alors dans mes bras loin de la hutte. Ses sanglots se transformèrent lentement en un léger gémissement et bientôt je n'entendis plus rien.

Avec son maigre salaire, Ira acheta du riz, du sel et du lait, les seuls aliments que le petit pouvait prendre. Pendant quelques jours on crut qu'il allait mieux, parce qu'il ne gémissait plus. Mais il fallut se rendre à l'évidence : la vie le quittait. Ses yeux brillants semblaient devenir toujours plus grands dans son petit visage. On aurait dit que tout ce qu'il lui restait de forces se concentrait maintenant dans la lumière de ses yeux bruns. Incapable de bouger, Kuti ne cessait en effet de nous suivre du regard. Il était assis dans son coin, silencieux comme un oiseau qui se serait blessé après son premier vol. Une seule fois, il remua ses lèvres sèches et crevassées, et, d'une voix à peine perceptible, il m'appela avec peine :

— Ama ?

— Oui, mon petit ?

— Je ne te vois plus, je ne peux plus rien voir.

— Je suis ici, tout près de toi.

Je m'agenouillai près de lui, lui pris ses bras et les mis autour de mon cou.

« Dors mon petit, bientôt tu ira mieux et tu verra de nouveau, je te le promets. »

Ces paroles parurent l'apaiser, puisqu'il eut un soupir de soulagement. Qui sait quelle affreuse impression avait provoquée en son esprit d'enfant la découverte de la cécité.

Après quelques instants, j'entendis un faible cri. Je me tournai vers Kuti et vis que ses yeux, fixés sur Ira, se couvraient d'une fine pellicule. Je soulevai mon enfant, qui n'était plus un enfant, et lui fredonnait une mélodie, j'oubliai que la vie avait quitté ce petit corps épuisé, léger comme une plume de feuille morte, jusqu'au moment où ses membres se raidirent. Alors, seulement, je le reposai. Il ne me restait plus qu'à lui fermer les yeux et à écarter ses cheveux humides d'un visage tranquille, marqué uniquement par la fatigue, la souffrance n'avait laissé aucune trace.

Son père vint à son tour s'agenouiller près de lui. Son regard était plein d'amertume. Notre dernier enfant, né au temps où nous vivions encore tranquilles, venait de nous être enlevé. Je ne savais que trop ce que son père pensait. Pour ma part, j'étais triste, mais ce n'était pas à cause de mon fils. Au fond de moi-même, je sentais que cela était bien ainsi. La misère avait déjà trop duré. Elle nous avait trop éprouvés, pour que j'eusse souhaité à mon enfant de revenir à cette vie.

Pour l'Aide suisse à l'étranger, il y a là un problème, à la solution duquel elle veut collaborer en soutenant, par diverses contributions, l'effort de construction actuellement en cours. Ainsi, une somme de 272 000 fr. a permis d'accélérer, dans la région de Kendal, le creusage des puits, qui arracheront au fléau de la sécheresse la vie de centaines de personnes.

Il suffit d'une contribution de 800 fr. pour qu'un de ces puits, si précieux pour les champs des alentours, puisse voir le jour.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 573 44

La logopédiste

Apitudes requises

La langue maternelle doit être celle du lieu des études ou du travail. Avoir une bonne ouïe, une bonne diction, une bonne santé. Dons d'observation et de patience. Don de soi, sens de l'humain, intuition, respect d'autrui, amour du prochain (l'enfant ne parlera pas s'il ne se sent aimé), dévouement et maîtrise de soi. Disposition totale à l'enfant en mauvais état psychologique souffrant moralement ou mentalement (soit qu'il manifeste de l'agressivité à travers son défaut de langage, soit qu'il se sente diminué ou angoissé par son état et la réaction des autres).

Diplômes antérieurs : maturité, baccalauréat, brevet d'institutrice, ou autre diplôme jugé équivalent par la direction du cours.

Ecoles

Fribourg : Institut de pédagogie curative de l'Université, cours pour logopédistes (bilingue). Cependant, la section française vient d'être développée. Durée des études : de 3 à 5 semestres. Coût : environ 250 fr. par semestre).

Genève : Institut des sciences de l'éducation (Palais Wilson, 52, rue des Pâquis) en accord avec la Société romande de logopédie (secrétariat : 9, ch. Batelière, Lausanne).

Zürich : Heilpädagogische Seminar, en accord avec la Schweizerische Gesellschaft für Logopédie.

Diplôme de logopédiste : délivré par les universités qui patronnent le cours, après examens théoriques, épreuves pratiques et travail de diplôme (« mémoire »).

Etudes

(à Genève).

Durée : 2 ans. Pendant la 1re année, la plupart des cours, stages et séminaires ont lieu à Genève (au cours du 2e semestre, les candidats vont un jour par semaine à Lausanne, au Home « Les Hirondelles », clinique de logopédie). Pendant la 2e année (consistant essentiellement en stages), les candidats poursuivent leur formation selon leur domicile, à Genève, Lausanne ou Neuchâtel.

Cours théoriques : Anatomie, physiologie, pathologie, traitement des organes de la parole et de l'oreille, stomatologie, acoustique, phonétique, linguistique, pédagogie et problèmes de l'enseignement, anatomie-physiologie du système nerveux, psychologie de l'enfant, du langage et de ses troubles, neuro-psychiatrie, troubles du langage chez l'adulte, logopédie, troubles de l'écriture, relaxation, éducation du langage chez les sourds et étude des infirmités motrices cérébrales.

Stages : de logopédie (examens et rééducations d'entendants présentant des troubles du langage, à Genève, Lausanne ou Neuchâtel), de consultation médico-pédagogique (au Service médico-pédagogique de Genève), de stomatologie (à la Clinique dentaire de l'Hôpital cantonal de Genève), de réadaptation des enfants sourds (à l'Institution de Montbrillant à Genève) et de pédagogie (dans les classes ordinaires et spéciales de Genève).

Coût : Forfait d'inscription de 200 francs par semestre.

L'offre et la demande

La demande : Considérable, particulièrement en Suisse romande.

Perspectives d'avenir : La logopédiste peut trouver un poste stable dans un institut, un Service orthophonique, un office médico-pédagogique, une clinique de logopédie, ou une classe enfantine logopédique, soit comme professeur, soit comme directrice. Avec les exigences de la société moderne et les progrès de la médecine et de la psychologie, la logopédie est en voie de constant développement.

L'offre : une profession attachante et utile, féminine par le sentiment maternel qu'elle requiert, et intellectuelle du fait qu'elle touche à la fois à la pédagogie et à la médecine.

Conditions de travail

Horaires : celui des institutrices, ou celui des secrétaires de bureau (dépend de l'institution où la logopédiste travaille).

Congés : idem.

Salaires : Variables suivant le poste occupé par la logopédiste. Cependant on peut dire qu'il se rapproche de celui de la psychologue et de l'institutrice de classes spéciales.

Avantages sociaux : Ceux de l'institution qui engage.

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - ☎ 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. Assistantes et Assistants sociaux (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Entrée en octobre
2. Educatrices et Educateurs - Entrée en octobre
3. Institutrices privées et jardinières d'enfants - Entrée au printemps
Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants

Les lectrices qui s'intéressent à une profession particulière peuvent nous demander de la traiter rapidement.